

Journal *du tri*

Pour la réduction et le recyclage de nos déchets

PRINTEMPS
2017
n°19



• Initiative(s) ... p 3
**Compostage
de quartier**

• TOUT SAVOIR ● ● ● P 4

LE TRI DES TEXTILES

• ZOOM SUR ● ● ● P 5

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

• PRATIQUE ● ● ● P 6 - 7

VOTRE MÉMO HORAIRE DE DÉCHÈTERIE

**SEMAINE
EUROPÉENNE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
30 MAI – 5 JUIN**

Je suis heureux de vous annoncer que vos efforts en faveur de la réduction et du tri des déchets payent. En effet entre 2015 et 2016, ce sont 602 tonnes de déchets en moins qui ont été enfouis, soit une économie de 90 300 € !

Ainsi, pour cette nouvelle année, nous avons réussi à ne pas augmenter les tarifs de la redevance malgré une nouvelle hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Je dois donc vous remercier et vous inviter à amplifier vos bonnes pratiques. En ce sens, il faut saluer l'initiative de la commune de La Bussière et de son Maire pour l'installation d'un composteur collectif en centre bourg qui permettra de détourner de l'enfouissement de nombreux déchets.

Nous souhaitons, au cours de l'année 2017, encourager ce type de démarche car nous savons que le compostage individuel ou collectif est un bon moyen de diminuer les quantités de déchets enfouis.

Yves Bouloux
Président du SIMER



• CONSIGNES DE TRI

plus aucun doute

Cette année on vous facilite l'accès aux consignes de tri :



- un nouveau guide du tri papier reprenant l'ensemble des consignes sera diffusé à l'ensemble des foyers,



- un moteur de recherche disponible toute l'année sur notre site internet,



- et chaque jeudi retrouvez un déchet et une consigne de tri sur notre Facebook.



Suivez toute l'actualité du
SIMER via notre page
FB/Simer EcoPole

• COLLECTE rattrapage du 1^{er} mai

La collecte des déchets est effectuée même les jours fériés, sauf les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Si vous êtes collectés les LUNDIS, le 1^{er} mai prochain le service ne sera pas assuré et sera reporté comme ci-dessous :

Béthines, St-Gaudent, St-Germain, St-Pierre-d'Exideuil, St-Saviol, Villemort	vendredi 28 avril après-midi
La Roche-Posay - hors coeur de ville, Lésigny	mardi 2 mai matin
L'Isle-Jourdain, Moulismes, St-Laurent-de-Jourdes	mercredi 3 mai matin
Angles-sur-l'Anglin, Vicq-sur-Gartempe	jeudi 4 mai matin
St-Pierre-de-Maillé	jeudi 4 mai après-midi
Adriers, Mouterre-sur-Blourde	vendredi 5 mai après-midi

• DÉCHÈTERIES à l'heure d'été

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les horaires d'ouverture des déchèteries du SIMER ont évolué et s'organisent en deux saisons :



période hivernale
d'octobre à avril



période estivale
de mai à septembre

➔ Retrouvez le mémo des horaires d'ouverture de votre déchèterie en pages 6 et 7 de ce journal.

• COÛT DES DÉCHETS aucune hausse

Pour l'année 2017, les tarifs de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères restent inchangés :

Nbr de collecte	1 par semaine	2 par semaine
Type de collecte		
Porte à porte	184 € / an	229 € / an
Point de regroupement ou bout de voie	175 € / an	184 € / an

Initiative(s)

COMPOSTAGE collectif

Jusqu'à 850 kg de déchets par an détournés des sacs noirs !

Grâce au composteur, installé par les employés communaux en plein centre bourg de La Bussière, 6 foyers vont pouvoir composter leurs déchets de cuisine et végétaux !

Cette démarche a été soutenue par le SIMER dans le cadre de son appel à projets en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Vous êtes intéressé pour installer un composteur dans votre hameau ou votre quartier ?

N'hésitez pas, contactez-nous !



“ La parole à...

... M. Viaud, maire de La Bussière.

Il est important de tendre au respect de l'environnement en remplissant moins nos poubelles !

Un jour un riverain âgé nous a indiqué qu'il lui était difficile de se rendre à la déchèterie pour se débarrasser de ses végétaux. Une zone en centre-bourg était déjà utilisée par quelques habitants pour se débarrasser de leurs végétaux, l'idée a donc germée de mieux baliser cette zone en installant un composteur. ”



- 850 kg
de déchets par an dans les sacs noirs

442 €
de matériels dont 354 € pris en charge
par le SIMER

AIDE AUX PROJETS collectifs

Cette année encore le SIMER vous propose un soutien financier pour vos projets collectifs en faveur du tri ou de la réduction des déchets.

En 2016, des aides ont été accordées pour l'achat de gourdes pour une association sportive, l'équipement en couches lavables d'une assistante maternelle, la mise en place d'un composteur, l'achat de gobelets lavables...

Si vous souhaitez des renseignements, contactez-nous :

05 49 91 96 42 ou www.simer86.fr

En Bref

LABELLISATION DE L'ECO-PÔLE

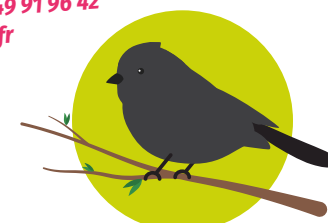
Afin de créer des conditions propices à l'installation de la faune sauvage sur son site de traitement des déchets, le SIMER a engagé une démarche avec la LPO* sur le site de l'Eco-Pôle basé à Sillars. Cela passe par :

- la plantation de 800 mètres de haies (en partenariat avec le Lycée Agricole Jean-Marie Bouloux de Montmorillon),
- la gestion différenciée de la tonte,
- la création et la pose de nichoirs pour des chouettes effraies et des faucons crécerelle (en partenariat avec l'IME de Montmorillon),
- la restauration d'une mare et la création d'une nouvelle,
- le renoncement à l'usage des produits chimiques.



*Ligue pour la Protection des Oiseaux
Si vous souhaitez faire de votre jardin ou balcon un « refuge LPO » rendez-vous sur : www.lpo.fr/refuges-lpo

L'Eco-Pôle se visite gratuitement sur
rendez-vous : 05 49 91 96 42
ou www.simer86.fr



TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS ou DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

- Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.
- Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.

Où déposer ses TLC ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

TEXTE • LINGE • CHAUSURE

ECO TLC

*TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Bornes à retrouver aussi en déchèterie

100% RÉUTILISATION & RECYCLAGE

Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage



Trop souvent des dépôts sauvages sont constatés sur les points de regroupement de bacs à déchets, au pied des bornes à verre ou aux entrées de déchèteries...

Ces incivilités coûtent cher aux contribuables, puisqu'elles nécessitent l'intervention d'un agent du SIMER (8€/nettoyage de point de regroupement), ou d'agents communaux dans certaines communes.

Les communes & le SIMER passent à l'action

Depuis quelques mois, des panneaux rappelant la loi ont été mis en place sur les points de regroupement fréquemment pris pour des décharges.

Les résultats de cette action sont positifs car 74% des points sont restés propres suite à la pose du panneau !

Ensemble, prenons soin de nos communes

DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS

150 € d'amende

En [] [] dépôts sauvages ont été constatés sur ce point de regroupement. Le traitement de ces déchets par un agent dédié à cette tâche a coûté [] €

SIMER Service public de gestion des déchets - www.simer86.fr

→ Le panneau ci-dessus s'est révélé le plus efficace durant la période de test. Espérons que son effet se confirme dans les mois à venir.

LES SANCTIONS ENCOURUES

38 € pour un dépôt de sacs dans la rue hors des jours de collecte.

Pour rappel, les sacs sont à déposer la veille pour une collecte le matin et avant midi pour une collecte l'après-midi.

150 € pour avoir abandonné, jeté ou déversé des déchets, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par le SIMER.

1 500 € pour la même infraction commise à l'aide d'un véhicule.

3 000 € en cas de récidive.



2 tonnes de déchets

C'est ce qu'a ramassé l'association SOS Nature l'année dernière à Chauvigny.

Présidée par Christian Bartonicek, cette association organise régulièrement des campagnes de ramassages des déchets laissés dans la nature (en mars et septembre).

Elle intervient également dans les écoles et propose des visites du centre de tri de l'Eco-Pôle (prise en charge du transport).

→ Vous souhaitez être bénévole : sosnature@neuf.fr

“ Les emballages en verre, sont à déposer DANS la borne ! ”



Pratique : mes horaires de déchèterie

Déchèterie
AVAILLES-LIMOUZINE

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	9h-12h fermée	9h-12h fermée
MARDI	9h-12h fermée	9h-12h fermée
MERCREDI	fermée	fermée
JEUDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
VENDREDI	fermée	fermée
SAMEDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
CHARROUX

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
MARDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MERCREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
VENDREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
CHAUVIGNY

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	fermée 13h30-18h	fermée 13h30-17h
MARDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
MERCREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
JEUDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
VENDREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
SAMEDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h

Déchèterie
CIVAUX / VALDIVIENNE

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	9h-12h fermée	9h-12h fermée
VENDREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
CIVRAY

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MERCREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
VENDREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
LA TRIMOUILLE

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	9h-12h fermée	9h-12h fermée
VENDREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
LATHUS-SAINT-RÉMY

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	fermée	fermée
MARDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MERCREDI	fermée	fermée
JEUDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
VENDREDI	fermée	fermée
SAMEDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
LÉSIGNY-SUR-CREUSE

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	fermée	fermée
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
JEUDI	fermée	fermée
VENDREDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
SAMEDI	14h-18h uniquement le 1 ^{er} samedi du mois	14h-17h uniquement le 1 ^{er} samedi du mois

Déchèterie
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
MERCREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	fermée	fermée
VENDREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
MILLAC

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
MERCREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
VENDREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
MONTMORILLON

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
MARDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
MERCREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
JEUDI	fermée 13h30-18h	fermée 13h30-17h
VENDREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
SAMEDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h

Déchèterie
PLEUMARTIN

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MERCREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	8h30-12h fermée	9h-12h fermée
VENDREDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
SAMEDI	8h30-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
ST-PIERRE-DE-MAILLÉ

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	fermée 14h-18h	fermée 14h-17h
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	fermée	fermée
JEUDI	fermée	fermée
VENDREDI	fermée	fermée
SAMEDI	8h-12h fermée	9h-12h fermée

Déchèterie
ST-SAVIN

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
JEUDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
VENDREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
SAMEDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h

Déchèterie
USSON-DU-POITOU

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
JEUDI	fermée	fermée
VENDREDI	fermée	fermée
SAMEDI	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h

Déchèterie
VERRIÈRES

	Période estivale	Période hivernale
LUNDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
MARDI	fermée	fermée
MERCREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
JEUDI	fermée 13h30-18h	fermée 13h30-17h
VENDREDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h
SAMEDI	8h30-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-17h



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclons plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans le bac de recyclage du verre.